
ICANN74 | Forum de politiques – Présentations de NextGen (2 sur 2)
Mercredi 15 juin 2022 – 13h15 à 14h30 AMS

DEBORAH ESCALERA : Cette séance va commencer. Veuillez lancer l'enregistrement.

Bonjour et bienvenue à cette présentation NextGen. Je m'appelle Deborah Escalera et je suis responsable de la participation à distance pour cette séance.

Veuillez noter que cette séance est enregistrée, et qu'elle suit les normes de comportement attendu de l'ICANN.

Pendant cette séance, les questions et les commentaires soumis dans le chat ne seront lus à voix haute que s'ils sont présentés sous la forme appropriée, comme je l'ai indiqué dans le chat. Je lirai les questions et commentaires à voix haute pendant le temps alloué par le président ou le modérateur de cette séance.

Le service d'interprétation simultanée sera disponible en anglais, espagnol, français et russe. Cliquez sur l'icône d'interprétation dans Zoom et sélectionnez la langue que vous souhaitez écouter.

Si vous voulez parler, veuillez lever la main dans la salle Zoom. Lorsque le modérateur vous appellera, allumez votre micro et prenez la parole. Avant de prendre la parole, assurez-vous d'avoir

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

sélectionné la langue dans laquelle vous allez parler dans le menu « Interprétation ». Veuillez indiquer votre nom pour l'enregistrement et la langue dans laquelle vous allez parler si ce n'est pas l'anglais. Au moment de parler, veuillez à mettre en sourdine tous les autres dispositifs et notifications. Veuillez parler clairement et à un rythme raisonnable pour permettre une interprétation exacte de vos propos.

Je vais maintenant vous souhaiter la bienvenue à cette séance et donner la parole à notre prochain intervenant de NextGen et le féliciter pour leur travail.

Je remercie aussi Roberto Gaetano, qui a travaillé avec les étudiants pendant ces dernières semaines. Je veux aussi remercier Siranush Vardanyan. Et maintenant, je vais donner la parole à Juuso Järvinemi, qui est notre premier intervenant.

JUUSO JÄRVINIEMI : Bonjour à tous. Est-ce que mes diapositives sont affichées ? Une petite seconde. Merci bien.

Bonjour à tous. Je suis Juuso Järvinemi. Je suis participant des NextGen. Aujourd'hui, je vais vous parler des données d'enregistrement de domaine de WHOIS et de l'évolution de la réglementation européenne. Donc je vais présenter le WHOIS. Je vais vous parler de la base de données. Je parlerai du régime de

qui est appliqué dans l'Union européenne, le RGPD. Puis, je parlerai des directives qui existent actuellement. Et nous parlerons ensuite du WHOIS et de NIS2, puis des implications pour les déclarants, pour les registres et pour les bureaux d'enregistrement. Merci.

DEBORAH ESCALERA : Nous vous demandons de parler lentement. Merci.

JUUSO JÄRVINIEMI : Donc le WHOIS est un répertoire public de données sur les titulaires de nom de domaine. Grâce à cette base de données, vous pouvez chercher les noms de domaine qui sont collectés par les bureaux d'enregistrement. Il s'agit d'une base de données distribuées, qui est gérée par les bureaux d'enregistrement et les titulaires des opérateurs de registre.

Grâce à un outil, vous pouvez saisir un nom de domaine et savoir qui est le propriétaire de ce nom de domaine. Cela est utile pour prévenir tout type de délit, comme par exemple l'hameçonnage, les délits liés au droit d'auteur. Mais on a aussi des préoccupations concernant ce type de données diffusées de manière publique, parce qu'on peut avoir, par exemple, des contacts non souhaités. Par conséquent, tout cela a été débattu et on en parle beaucoup.

Un autre problème est la question de l'exactitude des données qui sont fournies. L'ICANN a travaillé sur cette question. Et dans le cadre de l'accord du bureau d'enregistrement, les bureaux d'enregistrement ont certaines obligations et doivent vérifier si ces données sont correctes ou pas. Et cette exactitude de données est un autre point sur lequel je reviendrai. Merci.

Prochaine diapositive.

Donc le RGPD et le WHOIS. Le règlement général sur la protection des données qui existe dans l'Union européenne qui s'est inquiétée de la publication des données sur le WHOIS. Et ici, il s'agit du Conseil qui avait déjà décidé, lors d'une réunion préalable, de modifier cela.

Le RGPD a été mis en vigueur en 2018, ce qui a obligé à l'époque l'ICANN à changer ces mécanismes. On a lancé un système d'enregistrement de données qui s'est poursuivi par la collecte des données d'enregistrement de façon qu'on puisse demander des données pour seulement un objectif légitime.

Le RGPD s'applique dans la zone de l'Union européenne. Cependant, son impact a été global. Par exemple, on a constaté que plus de 60 % des fournisseurs de WHOIS ont aussi demandé des données appartenant à des personnes qui n'étaient pas dans l'Union européenne.

On a donc des politiques qui existent dans ce domaine. Et cela dit, la politique de l'ICANN concerne les opérateurs de registre, les ccTLD, les registres qui ont adopté leurs propres mécanismes qui sont légèrement différents les uns des autres. Donc, quand on parle de RGPD, les obligations liées à cela vont donner de grands changements dans le domaine de WHOIS qui vont s'étendre au-delà de l'Union européenne.

Mais ces changements ne viennent pas de nulle part. Les autorités de protection de données de l'Union européenne ont travaillé pendant de nombreuses années sur cette question. Il y a eu des discussions internes qui ont eu lieu depuis 2014. Un groupe de travail d'experts réuni par l'ICANN voulait mettre en place un modèle pour collecter et valider les données de ce type, les données qui existent et qui sont diffusées dans le système de WHOIS.

Donc pour ce qui concerne la divulgation, la collecte de données, l'exactitude des données, je vous ai parlé du NIS2. Il s'agit d'une directive sur la sécurité des réseaux et de l'information. L'Union européenne a fait une proposition pour cette directive qui couvre différents aspects de la sécurité. Et différentes clauses de cette directive ont demandé aux bureaux d'enregistrement et aux opérateurs de registre de maintenir des données d'enregistrement exactes. Le Parlement européen a négocié sur ce texte. Et il y a un accord provisoire qui a été signé au mois de

mai. Et cet accord est assez similaire à la proposition originale.

Donc pour analyser ce débat, c'est une nouvelle obligation, dans le cadre de l'Union européenne. La directive préalable donnait différentes obligations pour les fournisseurs de services pour l'exactitude des données. Mais l'exactitude des données n'était pas une obligation. La communauté de l'ICANN était intéressée par l'exactitude des données. Mais cette directive va au-delà de cela. Les bureaux d'enregistrement, l'accord d'accréditation et les discussions de la communauté qui ont eu lieu se focalisent, se centrent principalement sur le fait que les données doivent être sur un bon format, avec l'adresse, le nom de la rue, le numéro, etc.

Mais il y a un contraste. Le processus d'élaboration de politiques de l'Union européenne essaie d'adopter une définition de l'exactitude qui soit plus solide, même si ce processus n'aborde pas cette question dans le détail. Donc quand on parle d'exactitude, en fonction de ce que cela signifie dans la pratique, cela peut comprendre différentes vérifications de l'identité, des noms de domaine. Lorsqu'on parle d'exactitude, c'est une question importante bien sûr.

Un autre point est le fait qu'il existe donc cette directive qui indique les exigences d'exactitude pour les bureaux d'enregistrement et pour les opérateurs de registre. Cela veut

dire que ça doit être appliqué et transposé dans leur législation, et les États membres doivent collecter cela et adapter cela à leur législation.

Donc il y a eu des négociations qui ont eu lieu entre les institutions. On a demandé, on a indiqué quel type de données il fallait fournir. En fonction des États, cela a été modifié. Et c'est aussi lié aux exigences des directives, pour qu'il y ait des politiques et des procédures qui soient mises en place pour assurer l'exactitude de ces informations.

D'un côté, on est tous dans la même situation avec ces nouvelles obligations, mais il devrait y avoir une norme de base, avec un formulaire de base, pour ce type de procédure, qui devrait être utilisé dans ces cas-là. Ce sera un bon exemple.

Par ailleurs, si différents États membres établissent des exigences différentes pour la collecte de donnée et la façon dont ces données doivent être présentées, les compagnies doivent respecter toutes ces législations et doivent essayer de respecter les règles les plus strictes, pour être en accord avec tous les pays. Et cela va donner donc un renforcement des règles au niveau de l'Union européenne.

Donc cela m'amène à la fin de ma présentation. Pour résumer, la divulgation des données, l'exactitude des données, pendant de nombreuses années, c'est une question importante dans le

système du WHOIS. Ces dernières années, les législateurs se sont intéressés à ces problèmes. La question du RGPD a poussé la communauté d'ICANN à s'intéresser à cette question, a poussé la communauté à mettre en place des pratiques liées à l'exactitude.

Au niveau législatif, ce processus va être terminé bientôt. Il faudra voir combien et dans quelle mesure ces directives vont pouvoir être mises en œuvre. Je vous remercie pour votre écoute et je suis à votre disposition pour toute question. Merci.

DEBORAH ESCALERA : Merci. Je veux vous rappeler que vous devez mettre vos micros en muet, s'il vous plait.

Il y a une question en ligne. Quelle est la raison originale de collecter ces données WHOIS ? Est-ce que c'est un objectif lié à la protection de la propriété intellectuelle, ou une question liée aux services de la loi en général ? Est-ce que le fait que l'IANA a son propre registre ne suffit pas au niveau local dans cet environnement ? Est-ce qu'il faut aussi cette approche liée au WHOIS ?

Je vous rappelle que vous devez, s'il vous plait, envoyer les questions et les commentaires selon le format que j'ai précisé dans le chat.

JUUSO JÄRVINIEM : Oui, merci. Je suis en train d'essayer de voir si je vois la question par écrit aussi pour pouvoir y répondre.

Donc il y a deux directives. Il y a aussi des explications de cette législation et de son objectif. Je pense que c'est donc une explication des différentes utilisations de la divulgation de ces données. J'espère que j'ai répondu à votre question.

Et pour les services de l'ordre, bien sûr, c'est une utilisation autorisée. Mais la divulgation ne doit pas se limiter aux services de l'ordre. Donc je dirais aussi que, à mon avis, la question de divulgation a été établie parce qu'il y avait de nouvelles législations qui nous renvoyaient à un cadre de protection de données. Donc en fonction de cette directive, on avait déjà des règles de protection de données qui existaient et qui ne tenaient pas complètement compte du RGPD. Cela signifiait que, surtout dans le domaine de l'exactitude des données, la divulgation devait être autorisée dans le cas des services de l'ordre. Merci beaucoup.

DEBORAH ESCALERA : Je vais maintenant donner la parole à la prochaine personne qui va poser sa question. Lutz, allez-y ; vous pouvez vous approcher du micro pour poser votre question.

LUTZ DONNERHACKE : Merci. Je voudrais poser la question suivante.

Ici, il ne s'agit pas de savoir qui va pouvoir accéder à ces données. Mais on pourrait se demander pourquoi ces données devraient être collectées. Les services de l'ordre peuvent avoir accès aux données existantes, mais on peut se demander si cela est une bonne raison pour collecter des données, notamment si l'on sait que les données personnelles sont collectées dans tous les environnements dans le monde entier. Donc les services —

En général, si quelqu'un n'a pas respecté la loi, il y a une base de données à laquelle on peut accéder pour avoir les données de cette personne. Je pense que ce n'est pas parce que nous n'avons pas de données, étant donné que nous n'avons pas l'autorisation de collecter les données, nous n'avons pas de bonnes raisons pour collecter ces données, je pense qu'il faudrait faciliter les choses pour que différents services puissent avoir accès aux données personnelles sans qu'il soit nécessaire que cela soit publié. Merci.

JUUSO JÄRVINIEM : Oui, il y a une obligation juridique qui va rentrer en jeu. Et bien sûr, il y aura une obligation de collecte de certaines données. Mais bien sûr, l'on doit discuter de la rationnelle afin de présenter une telle loi, une telle réglementation. Cela fait partie justement de cette discussion sur la vie privée et la sécurité. Même si les

données ne sont pas publiquement disponibles, ces données seront disponibles vis-à-vis de quelqu'un ou de quelques entités. Il y a donc un argument qui peut être fait sur la sécurité. On en a parlé durant la préparation de cette réglementation, de cette loi. Ces données devraient être traçables pour certaines autorités des forces de l'ordre.

Bon, et à la fin du compte, cela doit être un choix politique qu'il y a des arguments des deux côtés, bien sûr, mais c'est comme ça que les lois sont [énactées]. Et voilà, c'est la solution qu'on a trouvée en Europe. Et c'est la solution vers laquelle on a convergé.

DEBORA ESCALERA :

Oui, je pense que nous avons quelques difficultés avec les présentations. Donc avec l'ordinateur, pour les présentations. Donc, soyez patients avec nous.

Bien sûr, y a-t-il d'autres questions pour Juuso ? Très bien. Nous allons faire une petite pause pour résoudre ce petit problème technique. Merci beaucoup. Soyez patients.

Notre prochain présentateur, c'est Dominik Tkalcic. Allez-y, Dominik.

DOMINIK TKALCIC : Oui, en tant que membre d'une équipe de recherche à l'université de Mannheim, je voudrais utiliser la prochaine présentation pour vous présenter une méthode utilisée dans la gouvernance de l'Internet.

Est-ce que ça fonctionne ? Très bien. Très bien.

Donc, la gouvernance de l'Internet, il s'agit d'une approche multipartite pour la gouvernance. Il y a différentes parties prenantes, différents acteurs de secteurs différents qui se retrouvent et qui discutent de la gouvernance de l'Internet.

Prochaine diapositive, s'il vous plait.

Il est donc difficile de suivre et de comprendre les interactions très complexes et les relations entre chacun de ces acteurs.

Prochaine diapositive, s'il vous plait.

Tout d'abord, je propose, dans ma présentation, qu'une analyse des réseaux sociaux et donc d'une relation-- donc, afin de pouvoir comprendre ces relations complexes. Et les réseaux sociaux peuvent être compris comme un concept, une technique pour cette étude.

La caractéristique, c'est une perspective de relation. Il y a donc une interdépendance entre les acteurs. Cette analyse des réseaux sociaux peut donc enquêter sur les relations complexes de tous

les acteurs à tous les niveaux. De plus, l'analyse des réseaux sociaux nous a permis de comprendre une organisation sociale au sens-- dans le domaine des interactions.

Prochaine diapo.

Les réseaux sociaux, donc c'est un set, un ensemble d'acteurs qui ont déjà des relations entre eux. Ils peuvent être étudiés en utilisant des graphiques et les *nodes* qui existent entre eux. Alors, c'est une représentation de relations complexes. Et donc cela révèle ainsi des modèles de relations. Donc, en plus des données peuvent être obtenues à travers des sources différentes. Et bien sûr, c'est une méthode qui devient très versatile, un outil de méthodes très versatiles.

Ensuite, nous allons parler des *nodes*, des nœuds. Les agents sociaux sont généralement modélisés comme des nœuds et différents niveaux d'agrégation sont possibles. Les nœuds peuvent être des personnes, des groupes, des organisations. Et bien sûr, il y a d'autres options.

Prochaine diapo.

Ensuite, nous avons les *edges*, les bords. Donc les contigüités entre les nœuds, qui sont appelées des arêtes. Ça peut être transféré dans des concepts sociaux. Par exemple, les relations sociales, l'attention, l'appréciation, et, encore une fois, il y a

d'autres options qui peuvent être conçues.

Ensuite, si nous combinons les arêtes et les nœuds, nous avons un graphique pour illustrer le réseau social. Les nœuds qui ne sont pas connectés font tout de même partie d'un réseau.

Ensuite, nous avons les chemins d'accès, entre deux nœuds, sans répétition de nœuds. Ces chemins d'accès n'existent pas forcément entre toutes les paires de nœuds. Ils sont importants pour calculer des mesures dont nous parlerons dans la prochaine diapo.

Nous allons parler tout d'abord du degré de mesure. Et donc, c'est le nombre d'arêtes et de nœuds. Et donc voilà. Il y a les paramètres qui représentent la taille d'un groupe dans un réseau social.

Prochaine diapo, s'il vous plaît.

Alors, nous allons parler, donc, des paramètres. Nous avons des paramètres. Il y a les mesures entre les relations. Et ensuite, il y a les nœuds qui ont des distances entre eux, qui pourraient être influencés. Ensuite, nous avons la proximité. La proximité, c'est la mesure d'un parcours entre les nœuds. Donc les nœuds qui sont proches les uns des autres, et dans ce sens pourraient influencer le réseau en entier.

Prochaine diapo.

Pour illustrer cela rapidement, si on avait des nœuds avec très peu d'espace entre eux, et si nous avons aussi des nœuds qui ont beaucoup d'espace entre les deux, bon bien sûr, cela dépend du parcours entre les nœuds.

Donc nous avons aussi étudié les nœuds qui appartiennent à des réseaux où il y a très peu d'espace entre les nœuds. Ce sont là les portails qui contiennent beaucoup de nœuds.

Nous avons aussi un répertoire de nœuds. Nous avons là l'utilisation de tous les nœuds. Nous avons aussi les faiblesses qui sont aussi déterminantes. Nous avons aussi des critiques au niveau de la généralisation des inexactitudes. Nous avons des problèmes dans le sens de la diminution de pouvoir informatique.

Prochaine diapo, s'il vous plaît

C'est le cas, car avec l'Internet, le SNA s'applique à la toile en général. D'énormes quantités de données publiées peuvent être collectées et analysées en un temps relativement court. Ça limite les données en données publiées. Il y a un risque d'incomplétude des données qui est éliminé.

Bien sûr, le problème de la subjectivité des chercheurs est considérablement réduit.

Ensuite, la collecte passive des données. Par exemple, pour

l'utilisation des robots d'exploration du Web, dont je parlerai tout à l'heure. Et cela peut être appliqué à l'Internet, et cela facilite la génération de grandes quantités de données. Ça fournit des informations sur les structures, les comportements et les interactions en ligne.

Je vais démontrer. Je vais prendre un réseau exemplaire sur la base d'un ensemble d'échantillons de plusieurs domaines que j'ai considéré comme intéressants afin de cartographier le réseau sur la gouvernance de l'Internet. Et donc, nous avons pu ainsi suivre les liens des réseaux en perspective. Alors, nous prenons des réseaux que vous voyez à l'écran. Vous avez de différents nœuds dans les structures de réseaux. Et j'ai aussi choisi des nœuds intéressants, des nœuds plus importants par rapport à leur degré, par rapport à leurs espaces entre eux, par rapport à leur proximité.

Et donc il est difficile, par exemple avec l'ICANN, de comprendre le chiffre. Et vous voyez la performance de l'ICANN à l'écran. ICANN est donc dans les 10 premiers, lorsqu'il s'agit de degrés de la distance entre les nœuds. Donc cela rend les choses plus tangibles pour visualiser le réseau.

Prochaine diapo, s'il vous plait.

Voilà la visualisation, et donc le graphique de visualisation, à savoir comment la gouvernance de l'Internet est lorsque toutes

les parties prenantes interagissent entre elles. Donc au cas où vous vous demandez où se trouve l'ICANN dans ce réseau, eh bien, voyez le prochain graphique.

Voilà, c'est le nœud qui est en bas de la diapositive. Si vous avez des questions, contactez-moi. Je serais heureux de vous fournir quelques informations que ce soit.

DEBORA ESCALERA : Merci à vous, Dominik. Merci, Dominik. Y a-t-il des questions pour Dominik ?

Merci beaucoup. Nous allons passer à notre prochaine présentatrice. Alors, il s'agit de Annika. Et nous allons donc attendre à ce que les diapositives soient publiées à l'écran.

ANNIKA LINDER : Merci, Deborah. Merci à tous ceux qui participent à cette séance.

Donc, nous pensons tous actuellement aux différentes manières de se préparer pour le futur. On veut augmenter la responsabilité entre les générations.

En mars 2021, la législation allemande a présenté une loi concernant le changement climatique. Et on a décidé des limites de la vie des générations futures. Mais cela est, est-ce qu'on peut se demander quelle est la relation entre le changement

climatique et l'Internet.

Eh bien, certains académiques, universitaires, ont essayé de voir quelles étaient les déclarations dans ce domaine et dans le système de la sécurité. Et on a aussi parlé de différents secteurs, comme l'Internet, par exemple.

Dans cette présentation, je vais essayer de dire si cette décision prise par la justice allemande concernant le changement climatique peut être adaptée à l'Internet. Je vais d'abord parler de certaines déclarations concernant le changement climatique, puis nous parlerons de ces décisions appliquées à l'Internet au niveau européen. Et ensuite je parlerai de l'existence du droit des générations futures concernant l'Internet.

Donc ce que le tribunal allemand a dit. Le tribunal a établi explicitement que les générations futures n'avaient pas de droits fondamentaux et que, par conséquent, cela avait une dimension objective, indiquant qu'il fallait garantir l'existence de lois nécessaires pour exercer ses droits fondamentaux. La possibilité d'impacts graves doit être prise en compte pour les générations futures.

L'article est une base fondamentale pour assurer la liberté en ce qui concerne la responsabilité envers les générations futures, pour protéger les questions comme la faune et la flore.

Passons maintenant à l'existence de droits fondamentaux pour l'Internet. Il y a deux dimensions : l'infrastructure et l'accès aux contenus.

Certains États, comme le Portugal ou la Grèce, l'ont déjà ajouté à leur constitution. Mais ce n'est pas le cas de l'Allemagne. Il y a des possibilités. Le fait que ce droit est implicite dans le droit à la dignité a été ajouté. On ne peut y parvenir qu'à travers l'accès à Internet. Et le Code européen des droits humains et le tribunal de justice de l'Union européenne confirment que le droit à l'Internet appartient au droit d'accéder aux informations. Ce n'est pas un droit universel, mais différentes cours considèrent cela comme un droit fondamental lié à la liberté d'expression.

Et nous allons maintenant passer au point clé de ma présentation. Je vais expliquer une des déclarations clés concernant le droit des futures générations pour accéder à Internet.

Cela ne peut avoir-- comme l'a dit le tribunal, le tribunal indiquait que les générations futures peuvent avoir un droit fondamental. On peut se demander si ce droit existe, une des exigences pour l'adoption des questions liées à la liberté est liée aux effets graves. L'Internet appartient à notre vie quotidienne. Il nous permet de travailler, d'étudier. Tout cela dépend de l'Internet. Ne pas avoir accès à Internet peut donner lieu à des nuisances graves

pour les personnes. Et une personne peut dire que si elle n'est pas connectée à Internet, cela peut causer des dommages graves pour cette personne. Et que cette personne ne peut pas entrer en contact avec le reste du monde.

Voyez un petit peu comment cela est rédigé. Donc, on voit des opportunités liées à la liberté. Les générations futures vont souffrir de ce type de problème. Les générations futures, pour ce qui est de l'Internet, vont devoir s'abstenir s'ils n'ont pas accès à Internet.

Donc ici ce que l'on est en train de dire, c'est que concernant le changement climatique, pour éviter de parvenir à un point qui serait d'essayer de sauver le monde, aujourd'hui, on doit investir dans l'infrastructure d'Internet pour que les générations futures soient protégées. Nous devons éviter de parvenir à un point de difficultés graves.

L'article 20 de la législation allemande, qui implique une responsabilité envers les générations futures, dit, parlant de la responsabilité envers les générations futures, protéger la vie et les animaux. Mais l'Internet n'appartient pas à ces questions. Donc, Internet n'est pas inclus ici.

Pour résumer, nous vivons une époque où l'on parle beaucoup de ces responsabilités entre les générations. Internet peut s'appliquer ici aussi, et c'est le cas en Allemagne et aux Pays-Bas.

Les Pays-Bas ont réduit leurs émissions en fonction des obligations, et cela est lié aux droits humains.

Par conséquent, je pense que l'on ne peut pas dériver cela et l'appliquer à l'Internet, mais je pense qu'il serait intéressant de voir comment un tribunal peut relier ces deux décisions afin de ne pas affecter les générations futures, parce qu'il y a deux manières de considérer cette responsabilité entre les générations. Le respect pour la vie ou trouver une manière d'appliquer ce droit comme l'a fait la cour allemande dans le domaine du changement climatique.

Je vous remercie.

DEBORAH ESCALERA : Est-ce qu'il y a des questions ? Merci, Annika.

Bien. Nous vous remercions. Il n'y a pas de questions. Par conséquent, nous allons demander de donner la parole au prochain intervenant. Et Puthineath Lay, vous avez la parole.

PUTHINEATH LAY : Bonjour à tous. Je vais d'abord me présenter. Je suis Puthineath Lay, et je viens du Cambodge. Je fais un Master dans le domaine à l'université de Grenoble en France. Et je voudrais vous parler de l'importance de mon projet dans le cadre de l'organisation de

l'ICANN.

On parle de programmes de sécurité du DNS pour les utilisateurs finaux. On parle des menaces contre la sécurité du DNS. Donc mon projet était de proposer un complément au travail de l'ICANN pour prévenir les menaces au niveau académique et pour ce cadre, dans le cadre de ma recherche, je vais essayer d'appliquer cela au document scientifique.

Prochaine diapositive. Est-ce que vous pouvez, s'il vous plait, revenir à la diapositive précédente ? Excusez-moi.

Bien. Donc je vais, dans ma présentation, dans la première partie, je vais faire une introduction du problème. Ensuite, je parlerai des problèmes en eux-mêmes. Et ensuite, je parlerai des solutions. Commençons par l'introduction. Première diapo. Prochaine diapositive. Merci.

Donc, il y a un certain nombre de documents scientifiques qui ont été révisés, et certains de ces documents montrent qu'il n'y a pas de bonne révision par les pairs, ce qui signifie que ces documents scientifiques ne sont pas vérifiés correctement. Et parfois ils sont publiés par des éditeurs ou pas. Et lorsqu'ils sont publiés, ces éditeurs acceptent que ces documents soient publiés.

Prochaine diapositive.

On a une histoire ici de Bohannon, qui a été mentionné en 2013,

qui indique qu'il crée un journal avec des noms de médecins. Et ils ont imité, et dans certains cas, ils ont directement reproduit ces sites. Il s'agit donc de reproductions de journaux scientifiques. Et leurs auteurs disaient qu'ils étaient en Europe. Alors qu'en réalité, ils étaient en Asie. On a pu remonter grâce à leurs adresses IP et constater que ces auteurs, leurs auteurs, n'étaient pas en Europe. On a aussi une autre histoire ici. Donc ici, un exemple d'un livre qui s'appelle « Batteries lithium ion ». Et il s'agit d'un auteur qui n'est pas humain. L'auteur de ce livre n'est pas humain. C'est un livre qui a été écrit par une machine, de 278 pages. Et par conséquent —

Prochaine diapositive.

On constate qu'on a des documents qui sont produits par des êtres humains ou par des machines. Et nous allons d'abord nous focaliser sur les textes qui sont écrits par des machines.

Prochaine diapositive.

Ici, vous voyez le site Internet sur lequel vous pouvez écrire ce type de documents écrits par la machine. Donc ces deux sites, [inaudible] et l'autre site, et [inaudible] vous expliquent —

Je vous explique. Je vous montre comment fonctionne cet outil. C'est un outil qui permet de paraphraser. Il est utile parfois parce qu'il nous aide à paraphraser un texte. Mais des fois, il va

paraphraser un texte qui ne devrait pas l'être. Par exemple, la phrase intelligence artificielle dans tous les contextes, mais si on le passe par cet outil, on va avoir un outil, un pouvoir mental fait par l'homme. Ça sera la paraphrase de ce concept.

Alors, voyons maintenant le problème. À cause —

Non, pardon. Une plainte présentée par [inaudible], en 2021, qui disaient que le résultat est des documents scientifiques sans aucun sens, et parfois ils sont publiés avec une prévalence et un nombre estimé à 4000 documents. Et tous les millions de documents qui n'ont aucun sens.

Donc on a constaté que ces documents qui n'avaient pas de sens contenaient des textes qui n'avaient pas de sens non plus, qui n'avaient pas de raison d'être. Et dans cette diapositive, je vais vous présenter de nouvelles terminologies.

La première, il s'agit de phrases torturées. Et la deuxième, des phrases bizarres, inattendues. Donc les phrases torturées sont des phrases qui étaient en général générées par la machine, par les ordinateurs avec ces outils dont je vous ai parlé. Par exemple, les deux phrases ici présentées. Conscience et contrefaçon de confiance. Et l'autre, ce serait ce pouvoir de l'esprit fait par l'homme.

Maintenant, nous constatons que nous avons ces phrases qui

vont passer par l'évaluation humaine, ce qui veut dire que ces phrases vont être détectées. Et on va appeler ces phrases des phrases torturées.

Passons maintenant aux solutions. L'objectif, c'est la focalisation. C'est ce que nous voulons faire. Donc cet objectif de l'outil que nous voulons créer, c'est que nous aimerions créer un outil qui pourrait automatiquement détecter ces phrases. Donc, nous voulons utiliser la technologie courante et d'autres outils que nous avons déjà.

Ensuite, pour la prochaine diapo que vous voyez ici, il y a un exemple. Il est communément admis que les [inaudible] sont l'une des sources essentielles d'un flux de capitaux et des composantes motrices du développement financier de nombreuses nations créatrices. Donc nous voulons créer un outil pour détecter automatiquement, et donc « créer des nations », c'est l'expression torturée. C'est la phrase attendue. Or, ce qu'on devrait mettre serait « développer les pays » pas « créer des nations ». C'est un exemple.

Donc la prochaine diapositive, c'est mon étude en cours, le produit de mes recherches. J'essaie d'enquêter sur diverses expériences pour diversifier les caractéristiques des phrases torturées, comme on dit, et les phrases attendues sur la base de techniques de classification. Donc, bien sûr, sur d'autres

techniques de modèle de langue. Voilà.

C'est tout pour ma présentation.

Sur la prochaine diapo, vous avez les références que j'ai utilisées pour ma présentation. Je vous remercie de votre attention.

DEBORA ESCALERA : Y a-t-il des questions ? Très intéressant. Très intéressant. Très bien. [Inaudible].

L'autre présentation va être faite à distance. Il s'agit de Kateryna Kryvko. Kateryna, il est bon de voir.

KATERYNA KRYVKO : Bonjour à tous.

DEBORA ESCALERA : Nous attendons vos diapositives. Vous allez pouvoir commencer.

KATERYNA KRYVKO : Merci. Bon après-midi. Je suis Kateryna Krevko. Aujourd'hui, je voudrais vous parler de ma recherche. Cela fait partie de mon travail de traduction. Nous allons parler donc des spécificités de la traduction de la terminologie de la gouvernance de l'Internet en langue ukrainienne.

Nous devons être flexibles et innovateurs lorsqu'il s'agit de la gouvernance et de la cybersécurité. Nous devons prendre des décisions qui vont nous aider à obtenir un Internet stable et sécurisé.

Bien sûr-- prochaine diapo.

Donc, comme tout le monde le sait, l'agression des Russes contre l'Ukraine a démarré il y a longtemps, et n'est pas terminée. Et bien sûr, dans ce sens, il y a des tas de choses qui sont erronées, qui causent des conflits. Et donc, nous avons eu des résolutions des Nations Unies qui ont déclaré que les événements qui se produisent en Ukraine en ce moment correspondent à une guerre. Donc, une dénomination incorrecte des événements conduit donc à des conclusions erronées dans toutes langues. Ce qui peut conduire à une scission sur l'Internet.

Donc il y a des mots utilisés en russe, dans la langue russe, qui vont continuer à changer les choses pour l'Ukraine. Et nous devons nous assurer que l'existence de l'Internet en Ukraine soit protégée.

Prochaine diapo, s'il vous plait.

De plus en plus de personnes ont accès sur l'Internet. Il est intéressant de-- il faut s'assurer que l'Internet soit un endroit où la diversité fait foi. Donc nous voulons, par-là, avoir bien sûr de

l'innovation. Et il y a beaucoup de langues parlées. Donc, environ 45 millions de personnes dans le monde par l'ukrainien. Et c'est l'une des 10 langues les plus parlées dans le monde.

Et nous devons pouvoir engager plus de personnes pour nous rejoindre, et pour cela nous devons établir un Internet qui soit stable et sécurisé.

Je voudrais parler maintenant d'une analyse que j'ai faite sur la traduction de certains termes. Ce sont des termes qui n'ont pas d'équivalent dans la langue ukrainienne. Donc ils sont compliqués à comprendre pour les Ukrainiens.

Le problème dans la traduction en langue ukrainienne, c'est d'utiliser certains mots pour — donc, le multipartenariat, c'est un des mots, des termes les plus difficiles à traduire. En ce moment, pour nous, le terme a été adopté de la source. Donc aussi, il n'y a pas d'équivalent en russe non plus. Donc, ce terme n'a pas d'équivalence authentique. Les traducteurs ont essayé d'utiliser une approche littérale. Et donc cela pose de la confusion. Donc pour standardiser la traduction, nous devons travailler dans ce sens, et travailler avec la culture des langues.

Prochaine diapo.

Le mot « gouvernance de l'Internet » est aussi un terme complexe. Et en ce moment, il y a cinq manières de traduire. Cinq

façons de traduire ce terme. Et donc il n'y a pas de compréhension totale de la signification de ce mot. Il faudrait définir une phrase qui soit un petit peu plus directe. Et donc il faut façonner ce terme pour simplifier les choses.

Prochaine diapo.

Il y a un autre exemple qui est difficile à traduire, c'est l'attaque par rançon logicielle. C'est une forme de logiciel malveillant dans lequel l'attaquant désactive et perturbe l'ordinateur de la victime. Et donc, ce mot est utilisé dans sa langue originale. S'il est traduit, il ne propose pas la signification exacte. Donc il faut expliquer, pour pouvoir expliquer donc la fonction de ce terme.

Et l'intérêt public, c'est aussi un terme sur lequel je voulais attirer votre attention. Ce terme donc se réfère aux parties de l'Internet qui peuvent être considérées comme un bien public mondial essentiel au bien-être ou à la prospérité du grand public. La plupart des personnes utilisent une interprétation ou une traduction littérale, mais cela ne convient pas forcément à la signification du terme. Donc je demande que les interprètes ou les traducteurs s'unissent pour pouvoir fournir donc une traduction plus bénéfique et cruciale.

Donc de plus, ces termes demandent que des traducteurs se concertent, des traducteurs qui sont spécialisés sur l'Internet, sur la gouvernance de l'Internet, ici, donc à l'ICANN, pour partager

cette information.

Prochaine diapo, s’il vous plait.

Alors le multiculturalisme est la clé d’un travail fructueux de la communauté ICANN pour sensibiliser à l’Internet sécurisé et faire participer les personnes issues de milieux culturels et universitaires différents à la mise en place d’un Internet stable et rapide, car les personnes dont la langue maternelle n’est pas l’anglais sont actuellement exclues de tous les avantages de l’Internet.

En tant que NextGen, je n’ai aucun doute. Nous sommes capables de contribuer à l’ICANN. Nous pouvons nous engager et impliquer plus de parties prenantes — un monde, un Internet. Merci beaucoup.

DEBORAH ESCALERA : Y a-t-il des questions pour Katy ?

Je vois qu’il y a une main levée. Mais cette personne n’a pas indiqué son nom et son prénom dans la salle Zoom.

S’il n’y a pas d’autres questions dans ce sens, je voudrais remercier toutes les personnes qui ont participé aujourd’hui. Et je voudrais vous rappeler que la plupart de ces présentations seront publiées sur le site Web, et vous y aurez donc accès quand

vous le voudrez.

Si vous avez d'autres questions, bien sûr, vous pouvez m'envoyer un courriel. Je remercie nos présentateurs ; ils ont fait un bon travail aujourd'hui. Merci beaucoup. Passez une très bonne journée et une bonne semaine. Nous allons arrêter l'enregistrement. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]